

Section 1 : introduction aux directives

1.1 Quel est le but de ces directives ?

Les présentes directives ont pour but de développer et d'améliorer l'implication active et concrète du secteur communautaire dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des réponses nationales coordonnées au SIDA. Il s'agira entre autres d'une implication dans les Trois Principes¹: UN cadre d'action commun contre le VIH/SIDA, UN mécanisme national de coordination de la lutte contre le VIH/SIDA et UN système de suivi-évaluation national commun et consensuel.

Les directives visent à offrir des options pratiques (normes, structures, procédures et méthodes) à partir desquelles les différentes parties prenantes pourront choisir celles qui seront les mieux adaptées aux particularités de leurs contextes.

Elles se fondent sur un ensemble de principes universels tels que les droits humains et l'égalité des genres, principes importants quel que soit le pays ou le contexte. Elles reconnaissent en particulier que le principe visant une plus grande implication des personnes vivant avec le VIH (GIPA) permettra de rendre les réponses nationales au VIH/SIDA beaucoup plus efficaces.

Ces directives sont par ailleurs sous-tendues par l'idée qu'une véritable appropriation de ces réponses par les communautés et les acteurs des secteurs tant public que privé, reste indispensable si l'on veut arriver à un accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et au soutien.

1.2 A qui s'adressent ces directives ?

Ces directives ciblent le secteur communautaire, à savoir les personnes ou organisations non gouvernementales travaillant auprès des personnes vivant avec le VIH/SIDA ou qui en sont fortement affectées. Elles seront un outil particulièrement utile non seulement au secteur communautaire en soi, mais aussi à ses réseaux et groupes de coordination. Elles ont en fait été conçues pour être utilisables par toutes les parties prenantes ayant un rôle à jouer dans la promotion de l'implication du secteur communautaire dans la coordination des réponses au VIH/SIDA. [Voir l'encadré 1]

Encadré 1 : Parties prenantes

Sont parties prenantes les personnes, groupes et institutions ayant un rôle à jouer dans les réponses nationales au VIH/SIDA, en l'occurrence :

- Secteur communautaire
- Gouvernement
- Donateurs bilatéraux et multilatéraux
- Agences des Nations Unies
- Syndicats
- Médias
- Entreprises
- Fondations privées
- Institutions universitaires

Par ailleurs, ces directives seront également utiles aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général (travailleurs, entreprises et milieu universitaire). Bien qu'elles n'aient pas été rédigées spécialement à leur intention, elles contiennent nombre de mesures et principes applicables dans le cadre de leurs interventions.

Diversité du secteur communautaire. Le terme « secteur communautaire » couvre une gamme large et variée de personnes, de groupes et d'institutions. Ce secteur n'est en

¹ Voir la section 2.1 pour plus d'information sur les Trois Principes.

effet pas une entité isolée mais plutôt le regroupement de différents intérêts, opinions, capacités, ressources et priorités se retrouvant dans diverses activités allant du plaidoyer à la prestation de services. Dans chaque pays, ce secteur a besoin d'être défini suivant les caractéristiques de l'épidémie et les conditions qui font que certaines communautés sont plus affectées que d'autres par le VIH/SIDA².

Dans ces directives, le secteur communautaire fait référence en particulier aux :

- Personnes vivant avec le VIH/SIDA, à leurs regroupements et réseaux.
- Réseaux communautaires et organisations à base communautaire, y compris ceux qui impliquent ou soutiennent les populations. [Voir l'encadré 2]
- Organisations non gouvernementales locales, nationales et internationales.
- Organisations de service de prise en charge du SIDA.
- Organisations confessionnelles.
- Réseaux d'ONG.
- Organisations d'appui aux ONG.

Encadré 2 : Populations clés

« Populations clés » signifie ici les personnes clés dans la dynamique du VIH/SIDA et les réponses qui y sont apportées. Elles comprennent les :

- Personnes vivant avec le VIH/SIDA
- Orphelins et enfants vulnérables
- Femmes et enfants
- Jeunes
- Professionnels du sexe
- Utilisateurs de drogues injectables
- Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes
- Transsexuels
- Migrants
- Réfugiés
- Prisonniers

1.3 Quel est le lien entre ces directives et les réponses globales au VIH/SIDA ?

Les Trois Principes avaient été élaborés dans un contexte de prise de conscience grandissante de deux réalités : le VIH/SIDA constituent une urgence mondiale, et les réponses doivent être mieux coordonnées pour être plus efficaces.

Dans de nombreuses régions du monde, l'épidémie de VIH/SIDA se propage de manière dramatique, avec quelque 2,9 millions de décès dus au SIDA, 4,3 millions de nouveaux cas d'infection au VIH et 39,5 millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA, en 2006 (ONUSIDA, décembre 2006). Aussi les engagements pris dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA par les gouvernements en 2001 ont-ils été étendus en 2006 par de nouveaux engagements à intensifier les réponses afin de réaliser l'accès universel à la prévention, aux traitements, aux soins et au soutien d'ici 2010³.

Pendant ce temps la réponse à l'échelle mondiale a bénéficié d'un accès amélioré – quoique insuffisant – aux ressources financières, grâce aux fonds nouveaux ou accrus provenant du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, de la Banque mondiale, des donateurs bilatéraux et des fondations privées.

Cependant, l'expérience a démontré que pour agir contre le VIH/SIDA, il faut plus que davantage d'argent et d'engagements. Il faut en effet ajouter une meilleure coordination entre les partenaires, pour s'assurer que les ressources ne soient pas gaspillées et que les actions menées ne soient pas redondantes. Ce constat s'inspire d'autres initiatives de plus grande envergure destinées à promouvoir l'harmonisation entre les acteurs du développement international.

² Voir la fiche d'action ①

³ Voir l'annexe 2

Ces initiatives comprennent des engagements pris, en 2003 et en 2005, par les donateurs bilatéraux et multilatéraux, dans les déclarations de Rome et Paris de l'OCDE/CAD : engagements à suivre des principes garantissant l'efficacité de l'aide grâce à la simplification, à l'harmonisation et à l'alignement de leur soutien aux stratégies de développement dégagées par les pays eux-mêmes. S'agissant du VIH et du SIDA, un ensemble de recommandations avait été élaboré en 2005 par l'équipe du Groupe de travail mondial chargée de l'amélioration de la coordination parmi les institutions multilatérales et donateurs internationaux, dans le cadre des Trois Principes.

Ces directives pour la *coordination avec les communautés* ont pour but de soutenir les efforts destinés à s'assurer que les procédures et principes d'harmonisation et d'alignement, et plus particulièrement les Trois Principes, soient mis en œuvre avec l'implication active et concrète du secteur communautaire.



« ... les Trois Principes ne peuvent être mis en œuvre efficacement que si le secteur communautaire s'y implique pleinement. »

Participants à un atelier de mobilisation communautaire, Sud Soudan. ©2006 IHAA

1.4 Comment ces directives ont-elles été élaborées ?

Ces directives ont été élaborées en réponse aux requêtes de groupes de personnes vivant avec le VIH/SIDA, d'organisations communautaires et de groupes et d'individus d'autres secteurs. Ces parties prenantes reconnaissaient que les Trois Principes ne pouvaient être mis en œuvre efficacement que si le secteur communautaire s'y impliquait pleinement. Ce constat soulignait la nécessité d'une orientation quant à la manière d'amener le secteur communautaire à s'engager complètement.

Les partenaires. Ces directives ont été élaborées par le Conseil international des organisations d'action contre le SIDA (ICASO), le Conseil africain des organisations d'action contre le SIDA (AfriCASO) et l'Alliance internationale contre le VIH/SIDA (l'Alliance), avec le financement et le soutien du programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA). Elles sont basées sur l'expérience pratique et les leçons tirées par ces organisations, leurs partenaires et bien d'autres membres du secteur communautaire de toutes les régions du monde.

Les sources. Les directives ont bénéficié de l'éclairage de nombreuses réunions et consultations tant internationales que régionales tenues avec le secteur communautaire autour des Trois Principes⁴.

Les organisations et autres membres individuels du secteur communautaire ont pendant plusieurs décennies tenté de s'impliquer de manière significative, et les présentes directives reposent sur leurs expériences documentées et leurs bonnes pratiques. Elles sont

⁴ Voir l'annexe 1 pour la chronologie de ces événements.

en outre basées sur une revue approfondie de la littérature (rapports, outils didactiques et cadres pour une implication du secteur communautaire dans les initiatives multisectorielles nationales.)

Ainsi, elles s'appuient sur plusieurs sources clés et y font référence, notamment les *Directives pour une amélioration des MNC, grâce à une plus grande implication des PVVIH, leurs défis, leurs changements et leur mobilisation : un Guide pour l'implication des PVVIH dans les mécanismes nationaux de coordination* (matériel précieux, mis au point par le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA et le projet POLICY, destiné à aider les activités du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme)⁵.

Processus de revue. Les premières versions de ces directives ont été revues et améliorées par un comité consultatif international comprenant des représentants de personnes vivant avec le VIH/SIDA, d'organisations non gouvernementales et de l'ONUSIDA⁶. Les directives sont également passées par une phase-test sur le terrain, au niveau des pays, avec l'organisation d'ateliers animés par des organisations communautaires nationales au Nigeria (JAAIDS), en Ukraine (Alliance Ukraine) et au Venezuela (ACCSI), au cours desquels ont été élaborés des plans d'action pour une implication efficace des communautés dans les cadres, organes et systèmes de S&E nationaux. Cela a été l'occasion de passer en revue les directives pour vérifier si elles étaient appropriées et applicables aux particularités des pays.

1.5 Quel est le contenu de ces directives et comment les utiliser ?

Le contenu des directives est présenté au début du document. La manière dont elles seront utilisées dépendra du pays concerné. Ainsi, par exemple, leur utilisation résultera de facteurs tels que la capacité des organisations et réseaux du secteur communautaire et de la relation entre groupes communautaires et autres parties prenantes. Cependant, quel que soit le pays, les directives pourront servir comme :

- **Outil d'évaluation** des forces et des faiblesses du secteur communautaire quant à son implication dans tous les organes et processus nationaux de coordination de lutte contre le SIDA.
- **Outil de mise au point d'un plan d'action multisectoriel** pour promouvoir et améliorer l'implication du secteur communautaire dans tous les organes et processus nationaux de coordination de lutte contre le SIDA.
- **Outil de plaidoyer** pour améliorer et financer aussi bien l'implication du secteur communautaire dans tous les processus et organes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA que le réseautage et la coordination du secteur communautaire.
- **Base d'élaboration de directives au niveau des collectivités locales**, pour une implication du secteur communautaire dans tous les processus et organes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA.

Les directives peuvent être utilisées par toute partie prenante souhaitant avoir une compréhension personnelle plus approfondie de ces questions. Elles peuvent également servir de matériel de référence pour les réunions ou ateliers destinés à passer en revue l'implication des communautés. Certaines sections peuvent également servir d'aide à l'élaboration de plans d'action pour les animateurs ou organisations. Les différentes sections et fiches d'action peuvent en outre être employées séparément pour déterminer les mesures et actions susceptibles d'améliorer l'implication du secteur communautaire.

⁵ Voir l'annexe 3 pour une liste complète des références.

⁶ Voir les remerciements.